

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du 15 novembre 2011**

---

L'an deux mille onze, le quinze du mois de novembre, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

**Etaient présents** : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Alain CLECH, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

**Absent excusé** : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Matthieu FAU-NOUGARET est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- 2011-11-01 – *Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2011,*
- 2011-11-02 – *Salle des fêtes,*
- 2011-11-03 – *Questions diverses.*

<b>2011-11-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2011</b>
---

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents. Patrick LUFLADE approuve le procès-verbal mais regrette que le tableau financier présentant le coût prévisionnel du projet n'ait pas été annexé. Le Maire répond qu'il sera mis en annexe du compte rendu de cette séance (annexe 1).

<b>2011-11-02 – SALLE DES FETES</b>
-------------------------------------

Le Maire rappelle la raison pour laquelle cette réunion a été convoquée : un courriel de Patrick LUFLADE aux membres du Conseil exprimant ses doutes sur l'utilité et la faisabilité du projet, après discussion avec des membres du Comité des Fêtes, dont deux anciens élus.

Patrick LUFLADE explique les raisons de ses interrogations : est-ce qu'on fait le juste nécessaire ou est-ce qu'on en fait trop, cela ne grèvera-t-il pas les futurs projets d'investissement ? D'autant qu'il y a des incertitudes sur le budget fonctionnement : financement de l'emploi du cantonnier, participation aux frais de scolarité des élèves fréquentant l'école primaire (maternelle et élémentaire), crainte sur l'avenir des dotations de l'état en raison de la crise. Il regrette également un manque de concertation avec le Comité des Fêtes et avec la population.

Le Maire fait un point sur l'évolution démographique de Saint Loubert : 129 habitants en 1999, 167 en 2006, 171 en 2007 et 218 actuellement. La population a considérablement augmenté, et elle augmentera encore, sans modifier la carte communale, par les divisions de terrains et le renouvellement des générations. Les besoins s'accroissent en même temps que la population.

Le Maire informe également le Conseil des résultats de la rapide enquête qu'il a menée auprès de villages de taille comparable à Saint Loubert pour connaître la capacité de leur salle des fêtes (annexe 2). Il en ressort qu'actuellement Saint Loubert a de loin la plus petite surface de salle par habitant. Si l'on se tenait au projet du CAUE d'il y a deux ans l'augmentation serait minime et même avec l'agrandissement choisi lors du Conseil Municipal du 25 octobre nous resterions dans le bas du tableau. Ce projet n'est donc pas trop ambitieux pour Saint Loubert, il correspond à un besoin réel.

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2011.

D'autant que l'exiguïté de la salle actuelle va poser des problèmes pour certaines manifestations, dont celles du Comité des Fêtes. Avec 93 m<sup>2</sup>, la salle ne peut accueillir que 93 personnes, enfants et organisateurs compris, les règles de sécurité l'imposent. La convention de location de la salle a été modifiée en ce sens, car la responsabilité personnelle du Maire est engagée.

Le Maire rappelle que le Président du Comité des Fêtes, Jean-Michel LABBE, a été invité en mairie à ce sujet le 8 décembre 2010, par Alain CLECH et lui-même. Il a été tenu compte de certaines de ses suggestions, et les raisons de l'agrandissement souhaitable de la salle lui ont été données. D'autres usagers de la salle ont également été consultés.

Alain CLECH précise que le contrat aidé de l'employé communal a été prolongé pour un an, qu'à son expiration des contrats similaires auront sans doute été mis en place.

Il rappelle le montant élevé des subventions qu'il a réussi à obtenir (119 000 €) en précisant que c'était la dernière fois que cela pouvait se faire, car ce type de projet n'est plus subventionné. Pour un investissement de cette durée, il faut regarder vers l'avenir, considérer les besoins d'une population diversifiée et plus nombreuse. Si on fait quelque chose de trop petit, on n'aura plus les moyens de l'agrandir dans dix ans, sans subventions, comme c'est le cas de certains de nos voisins.

Marc LABADIE fait le point sur la non conformité de la salle en matière de sécurité incendie, normes d'hygiène et accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite. Il convient de faire la mise aux normes immédiatement tant qu'on a les subventions car dans deux ans elles seront obligatoires et la salle sera fermée si elle n'est pas conforme.

Alain CLECH rappelle que le projet minimum du CAUE, hors études complémentaires, s'élevait à 240 000€ HT il y a deux ans, et le projet avec agrandissement et petit porche à seulement une dizaine de milliers d'euros supplémentaires.

Patrick LUFLADE estime que le coût du projet minimum présenté par le CAUE était une fourchette haute qui aurait certainement été revue sensiblement à la baisse au fur et à mesure de l'avancement des études s'il avait été retenu.

Christine LUSSAC exprime ses craintes quant au remboursement des échéances du prêt bancaire notamment du fait de la crise.

Le Maire demande maintenant à chacun de se prononcer sur le projet déjà choisi (grand porche, 259 000 € hors études diverses) si les bases de remboursement restent les mêmes : annuités de 6 242 € pendant 20 ans.

- Sylvie CAILLIEU se prononce en faveur du projet en souhaitant qu'il y ait une information de la population.
- Christine LUSSAC se prononce, malgré ses craintes, en faveur du projet.
- Patrick LUFLADE s'abstient : il n'a pas été convaincu, il a toujours des doutes, mais déclare solidaire du reste du Conseil. Il souhaite également une information de la population.
- Jean-Louis DARTEYRE, Elsa BOUTOULLE, Matthieu FAU-NOUGARET, Francis DARTEYRE, Marc LABADIE, Alain CLECH et Pierre DIENER se prononcent pour le projet.

Le projet est adopté.

Une réunion d'information de la population sera organisée ultérieurement.

## **AUTOSISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre occasionnel,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- de charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- la présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 3 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3/2<sup>e</sup> de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

## **2011-11-03 – QUESTIONS**

- **Convention EDF** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une convention relative au prélèvement des factures EDF qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le Maire est autorisé à signé cette convention.
- **Recensement de la population** : La commune de Saint Loubert sera recensée en janvier et février 2012. Madame Karine DUPUCH va être sollicitée pour assurer la fonction d'agent recenseur.
- **Petit matériel** : Le Maire informe le Conseil des divers besoins, à savoir : l'achat d'un taille-haie et l'équipement de la mairie en Wifi au niveau d'internet. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- **Logement communal** : Volny LAURON, locataire du T2 à Michotte souhaiterait qu'une marquise soit installée à sa porte d'entrée ainsi qu'une rampe d'accès. Un rendez-vous sera pris pour analyser ses besoins.
- **Syndicat de voirie** : Le Maire fait part de la réception d'un courrier du Syndicat l'informant de la nécessité de nommer un nouveau délégué en remplacement de Jean-Marc LABBE, démissionnaire de sa fonction de vice-président.  
Il s'avère que celui-ci reste délégué auprès du syndicat, il n'y aurait donc pas l'obligation de nommer un nouveau délégué. Le Maire se rapprochera donc du Président du syndicat pour en discuter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 30.

Récapitulatif des délibérations :

<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de transmission en Sous-Préfecture</i>	<i>Date visa Sous- Préfecture et publication</i>
2011-11-01	Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2011		
2011-11-02	Salle des fêtes		
	Autorisation de recrutement d'une agent occasionnel	23-11-2011	28-11-2011
2011-11-03	Questions diverses		

Pièces annexées au présent procès-verbal :

Annexe 1 : Analyse des coûts estimés au 25 octobre 2011 présentant les différentes options des travaux de la salle des fêtes. L'option "Grand porche" avait été adoptée à l'unanimité lors de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2011.

Annexe 2 : Tableau comparatif des capacités des salles des fêtes de quelques communes de taille comparable.

Annexe 3 : Etat des emprunts de la commune. L'emprunt pour la salle correspond à un devis de la Caisse d'épargne du 06 octobre 2011.

DEPENSES	HT	TTC	Mandaté
<b>TRAVAUX SALLE</b>			
Option 1 - Grand porche d'entrée	235 684,02 €	281 878,09 €	
Option 2 - Petit porche d'entrée	228 534,02 €	273 326,68 €	
<b>ARCHITECTE - VIRGINIE SAUTOU - ARIACH</b>			
Option 1 - Grand porche d'entrée	23 706,49 €	28 352,96 €	
Option 2 - Petit porche d'entrée	23 047,98 €	27 565,38 €	
<b>TOTAL : TRAVAUX SALLE + ARCHITECTE</b>			
Option 1 - Grand porche d'entrée	259 390,51 €	310 231,05 €	
Option 2 - Petit porche d'entrée	251 582,00 €	300 892,06 €	
<b>ESTIMATION CAUE 2009 (travaux salle + architecte)</b>	<b>240 981,42 €</b>	<b>288 213,77 €</b>	
<b>DEPENSES ANNEXES</b>			
	13 537,55 €	16 190,91 €	2 248,48 €
<b>Etudes et divers :</b>	<b>10 694,00 €</b>	<b>12 790,02 €</b>	<b>2 248,48 €</b>
Publications Républicain	570,00 €	681,72 €	681,72 €
Géomètre - Plan topographique	600,00 €	717,60 €	717,60 €
Géomètre - Plan topographique intérieur	710,00 €	849,16 €	849,16 €
QUALICONSULT - Bureau de contrôle	5 400,00 €	6 458,40 €	
FORSECO - Coordinateur SPS	1 884,00 €	2 253,26 €	
AIS Grand Sud - Etude de sol	1 530,00 €	1 829,88 €	
Copies pour appel d'offres			
Publications de l'appel d'offres			
<b>Réseaux :</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
ORANGE - Cabine téléphonique			
ERDF			
GRDF			
<b>Travaux préau :</b>	<b>2 843,55 €</b>	<b>3 400,89 €</b>	<b>0,00 €</b>
Maçonnerie préau	1 834,80 €	2 194,42 €	
Peinture préau	1 008,75 €	1 206,47 €	
<b>TOTAL DEPENSES option 1 - Grand porche d'entrée</b>	<b>272 928,06 €</b>	<b>326 421,96 €</b>	<b>2 248,48 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES option 2 - Petit porche d'entrée</b>	<b>265 119,55 €</b>	<b>317 082,97 €</b>	<b>2 248,48 €</b>

**RECETTES**

<b>RECUPERATIONS TVA 2013 :</b>	
Option 1 - Grand porche d'entrée	50 536,65 €
Option 2 - Petit porche d'entrée	49 090,79 €
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>119 000,00 €</b>
ETAT	35 000,00 €
CONSEIL GENERAL	70 000,00 €
Réserve Parlementaire CESAR	14 000,00 €

**RESTE A FINANCER**

Option 1 - Grand porche d'entrée	156 885,31 €
Option 2 - Petit porche d'entrée	148 992,18 €

## **ANNEXE 2 - Salles des Fêtes de communes de taille comparable**

Sendets	304 hbts	200 m <sup>2</sup>	0,65 m <sup>2</sup> /hbts
Cours les Bains	200 hbts	200 m <sup>2</sup>	1 m <sup>2</sup> /hbts
Ste Foy la Longue	138 hbts	152 m <sup>2</sup>	1,10 m <sup>2</sup> /hbts
St Martial	205 hbts	250 m <sup>2</sup>	1,21 m <sup>2</sup> /hbts
Berthez	200 hbts	150 m <sup>2</sup>	0,60 m <sup>2</sup> /hbts
Saint Loubert			
Etat actuel	218 hbts	93 m <sup>2</sup>	0,42 m <sup>2</sup> /hbts
Plan CAUE		111 m <sup>2</sup>	0,51 m <sup>2</sup> /hbts
Plan choisi		151 m <sup>2</sup>	0,69 m <sup>2</sup> /hbts

### ANNEXE 3 - ETAT DES EMPRUNTS

	2009	2010	2012	2013	2014	2019	2020	2023	2027
<i>Toiture salle Benquet</i>	2 255.00 €	2 255.00 €	2 255.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Travaux T2</i>	1 307.00 €	1 291.00 €	1 261.00 €	1 246.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Travaux chalet</i>	3 794.00 €	3 463.00 €	3 463.00 €	3 463.00 €	3 463.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Acquisition chalet</i>	2 661.00 €	2 661.00 €	2 661.00 €	2 661.00 €	2 661.00 €	2 661.00 €	2 661.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Travaux gîte</i>	2 975.00 €	2 975.00 €	2 975.00 €	2 975.00 €	2 975.00 €	2 975.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Travaux salle</i>	0.00 €	0.00 €	6 242.00 €	6 242.00 €	6 242.00 €	6 242.00 €	6 242.00 €	6 242.00 €	6 242.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 992.00 €</b>	<b>12 645.00 €</b>	<b>18 857.00 €</b>	<b>16 587.00 €</b>	<b>15 341.00 €</b>	<b>11 878.00 €</b>	<b>8 903.00 €</b>	<b>6 242.00 €</b>	<b>6 242.00 €</b>

### RECETTES

	2009	2010	2012	2013	2014	2019	2020	2023	2027
<i>Salle</i>	2 500.00 €	1 500.00 €	3 500.00 €	3 800.00 €	3 800.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	4 100.00 €	4 200.00 €
<i>T2</i>	2 700.00 €	2 700.00 €	2 700.00 €	3 900.00 €	3 900.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	4 100.00 €	4 200.00 €
<i>Chalet</i>	5 500.00 €	5 500.00 €	5 500.00 €	5 500.00 €	5 600.00 €	5 700.00 €	5 700.00 €	5 800.00 €	5 900.00 €
<i>Gîte</i>	1 500.00 €	4 800.00 €	4 800.00 €	4 800.00 €	4 800.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 100.00 €	5 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 200.00 €</b>	<b>14 500.00 €</b>	<b>16 500.00 €</b>	<b>18 000.00 €</b>	<b>18 100.00 €</b>	<b>18 700.00 €</b>	<b>18 700.00 €</b>	<b>19 100.00 €</b>	<b>19 500.00 €</b>
<i>Différence</i>	-792.00 €	1 855.00 €	-2 357.00 €	1 413.00 €	2 759.00 €	6 822.00 €	9 797.00 €	12 858.00 €	13 258.00 €